

**Délibérations CA 2016/05/03 – 12 à 13**

Point 10 de l'Ordre du Jour :

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION PATRIMOINE IMMOBILIER :**

- un membre titulaire et un membre suppléant du collège Usagers
- un membre titulaire du collège A (en remplacement de M. HENROT)
- deux membres suppléants du collège A
- un membre suppléant du collège B

**a. un membre titulaire et un membre suppléant du collège Usagers**

M. Grégoire PERSON et Melle Orlane FRANÇOIS ont proposé leur candidature.

**Délibération CA 2016 05 03 – 12****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité :

- **M. Grégoire PERSON** comme membre **titulaire** et
- **Melle Orlane FRANÇOIS** comme membre **suppléant**,

appelés à siéger à la Commission Patrimoine Immobilier en tant que représentants du collège Usagers du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
Présents	14
Représentés	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**b. un membre titulaire du collège A**

Faute de candidat, la désignation est reportée à une séance ultérieure.

**c. deux membres suppléants du collège A**

Faute de candidats, la désignation est reportée à une séance ultérieure.

**d. un membre suppléant du collège B**

M. Camille DIOU se porte candidat.

**Délibération CA 2016 05 03 – 13**

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité **M. Camille DIOU** comme membre **suppléant** appelé à siéger à la Commission Patrimoine Immobilier en tant que représentant du Collège B du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
Présents	14
Représentés	7
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 6 mai 2016



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 10 mai 2016

Composition de la Commission Patrimoine Immobilier au 3 mai 2016 :

COLLÈGE	TITULAIRE 1	TITULAIRE 2	SUPLÉANT 1	SUPLÉANT 2
A	siège vacant	Anne-Élisabeth SPICA	siège vacant	siège vacant
B	Laurence CANTERI	Francine PAULUS	Piero GALLORO	Camille DIOU
BIATSS	Béatrice VAILLANT		Philippe GÉRARD	
USAGERS	Grégoire PERSON		Orlane FRANÇOIS	

**Délibération CA 2016/05/03 – 14**

Point 11 de l'Ordre du Jour :

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APPELE A SIEGER A LA COMMISSION CULTURES (EN REMPLACEMENT DE M. CESSA)**

La candidature de Mme Laurence CANTERI a été enregistrée.

**Délibération :**Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité **Mme Laurence CANTERI** comme membre appelé à siéger à la Commission CultureS en tant que représentante du Conseil d'Administration.**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	7
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 6 mai 2016

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 10 mai 2016

**Délibération CA 2016/05/03 – 15**

Point 20 de l'Ordre du Jour :

**LABELLISATION DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES**
*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 9

Les conditions d'utilisation des locaux mis à la disposition des usagers à titre individuel ou collectif n'ont pas été arrêtées à l'Université de Lorraine depuis la fusion des universités. Les anciennes pratiques persistent de manière plus ou moins formalisée mais ne sont pas adaptées au contexte et à la situation du nouvel Établissement.

Au-delà de ce qu'il est obligatoire de définir, les travaux du CVU envisagent la création d'un label « AssoUL » et déterminent les conditions de son obtention par les associations concourant à la politique de vie des campus ou des composantes de l'Université. Ce référencement volontaire constitue un moyen par lequel l'Université de Lorraine reconnaît, encourage et facilite les actions des associations concernées.

Parmi les avantages énoncés par les documents figurent, sous conditions :

- la faculté pour les associations labellisées qui le désirent de tenir leur domicile (**adresse postale**) à l'Université,
- la possibilité pour les associations labellisées demandeuses et les élus étudiants (organisations ou listes candidates titulaires de sièges dans les conseils) de bénéficier de locaux en raison de leur représentativité ou de leur objet social en lien avec l'activité universitaire.

Le conseil est invité à se prononcer sur la charte relative à la labellisation des associations étudiantes.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la charte de labellisation des associations étudiantes.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
Présents	14
Représentés	7
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>20</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 6 mai 2016


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le **10 mai 2016**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **3 MAI 2016**

### Délibération CA 2016/05/03 – 16

Point 22 de l'Ordre du Jour :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISATIONS ETUDIANTES AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE) – 2<sup>EME</sup> TRANCHE DE 2016**

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 10

Sur les 73 dossiers présentés, 65 ont été retenus pour une somme globale de 71.291 €.

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'attribution de subventions aux associations et aux organisations étudiantes au titre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) – 2<sup>ème</sup> tranche de 2016.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
Présents	14
Représentés	7
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>20</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 6 mai 2016



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2016/05/03 – 17****Point 23 de l'Ordre du Jour :****PROJET D'ACQUISITION DE TERRAINS AGRICOLES DE LA FERME EXPERIMENTALE DE LA BOUZULE**

L'ENSAIA dispose d'une ferme expérimentale dite ferme de la Bouzule sur la commune de Laneuvelotte (54) pour assurer des activités de formation et de recherche relevant de la polyculture, de l'élevage, de la transformation laitière et de la méthanisation, et de commercialisation de produits et services issus de ces activités.

Pour les besoins de l'exploitation, l'Université est titulaire de baux ruraux dont un à Celle-sur-Plaine et Bionville représentant une surface de 34 hectares.

A la suite du décès du bailleur, l'Université a exprimé sa volonté de poursuivre l'exploitation des terres, au moyen d'une promesse d'achat d'un montant de 230 160€ (augmentés des frais de l'acte notarié évalués à 4000 €) notifiée le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Aux 34 hectares, il convient d'ajouter le terrain que l'Université de Lorraine utilise en pâture mais qui n'était pas inclus dans son bail (surcoût terrain : 6300€). Ce terrain porte la surface totale à acquérir à 36 ha 11 ares et 90 ca, pour un montant global de l'achat estimé à 241 904, 80€.

Il s'agit pour le Conseil **d'approuver la procédure d'achat** et de charger le **Président de l'Université d'accomplir toutes les formalités que l'opération d'acquisition rend nécessaires et de signer tous les actes s'y rapportant**, notamment :

- conclure l'acte d'achat\*,
- réceptionner les biens.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le projet d'acquisition de terrains agricoles pour la ferme expérimentale de la Bouzule.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
Présents	14
Représentés	7
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>20</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 6 mai 2016


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 10 mai 2016

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 10 mai 2016**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 3 mai 2016**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 10 mai 2016**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

<b>Délibération CA 2016/05/03 – 18</b>
--

Point 24 de l'Ordre du Jour :

**BILAN DU PLAN D'ACTION DES ACHATS 2015**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 11

**RAPPEL :** Le Plan d'Action des Achats considère les éléments suivants :

- Actions « achats » et marchés prioritaires pour l'année N
- Estimation des « gains achats »(1) pouvant être réalisés
- Objectif fixé par l'Etat de 2% de « gains achats » sur les actions et marchés réalisés sur l'année

(1) « Gain achat » = « gain de pouvoir d'achat », via de meilleures conditions de prix, un meilleur ajustement des produits au besoin...

**Périmètre du Bilan du Plan d'Action des Achats (PAA) :**

- Bilan des actions et marchés inscrits au PAA
- Actions et marchés réalisés :  
généralisant le plus de dépenses,  
concourant à atteindre un des objectifs poursuivis par les politiques publiques (soutien des PME, développement durable, innovation...)  
Menés ou accompagnés par les DAMP (Direction des Achats et Marchés Publics) et DPI (Direction du Patrimoine Immobilier)

<u>Synthèse des marchés notifiés</u>	2014 (montants en €)	2015 (montants en €)	Variation (montants en €)
Budget annuel des achats	76 819 753	77 919 000	+ 1 099 247
Nombre de marchés notifiés	145	262	+ 117
Dont nombre de marchés transversaux	24	57	+ 33
Montant des marchés notifiés sur 12 mois	20 211 170	23 513 743	+ 3 302 573

- 88 marchés attribués à une PME
- 14 marchés intégrant des clauses environnementales



<u>Analyse des « gains achats »</u>	<b>2014</b> (montants en €)	<b>2015</b> (montants en €)	Observations
Budget annuel des achats	76 819 753	77 919 000	
Objectif annuel (prévisionnel) de gains : 2% du budget des achats	1 536 395	1 558 380	
« Gains achats » réalisés	1 416 427	2 013 283	Estimation initiale 2015 : 1 142 027 €
Gains en % du budget annuel des achats	1,85%	2,6%	
Variation (en €) par rapport à l'objectif de 2% de « gains achats » à atteindre	- 119 968	+ 454 903	

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le bilan du plan d'action des achats 2015.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	7
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>20</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 6 mai 2016



 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 10 mai 2016

**Délibération CA 2016/05/03 – 19**

Point 26 de l'Ordre du Jour :

**PLAN DE CONSERVATION PARTAGE (UNIVERSITE DE LORRAINE - INIST) DES PERIODIQUES SCIENTIFIQUES  
DANS LE PERIMETRE "ISTEX"**

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 12

**1. Dans le cadre du projet ISTEX****Le projet ISTEX**

Labellisé *Investissement d'Avenir*, ISTEX consiste en l'acquisition d'archives scientifiques pour créer une "Bibliothèque scientifique numérique" (BSN) accessible aux membres de toutes les universités.

Dans le cadre de la mise en place de la BSN, l'Agence de Bibliographie de l'Enseignement Supérieur (ABES) a été mandatée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) fin 2010 pour négocier et acquérir des ressources sous forme de **licences nationales** en s'appuyant sur les expertises du consortium Couperin et de l'INIST-CNRS.

Le projet ISTEX (2012-2016) a pour objectif de tendre vers des services innovants d'accès à la connaissance. **L'ABES a contribué, avec l'INIST-CNRS et Couperin, à monter le projet ISTEX, porté par l'Université de Lorraine.**

Le 19 avril 2012, l'ANR a signé avec le CGI, le MESR et le CNRS, une convention d'attribution d'aide au projet ISTEX, à hauteur de 60 M € sur 3 ans (55 M€ pour l'acquisition des ressources, 5 M€ pour la plateforme). La sélection des ressources s'effectue dans le cadre du dispositif de coordination des acquisitions numériques qui comprend un comité de pilotage et un comité technique. **Les achats portent sur des archives de revues et des corpus d'e-books et non sur des abonnements courants.**

Ce projet va :

- donner accès à un corpus inégalé de ressources documentaires acquises dans le cadre d'un programme volontariste **d'achats sous forme de licences nationales** ;
- agréger ces ressources au sein d'une **plateforme nationale** apportant une plus-value basée sur le **traitement des données en texte intégral**;
- héberger sur le territoire des contenus scientifiques numériques dans le but d'offrir à la communauté d'enseignement supérieur et de recherche des services à forte valeur ajoutée.

**L'accès facilité aux ressources pour les enseignants et les chercheurs de l'Université de Lorraine**

La plateforme ISTEX n'est accessible que par authentification.

Mais, dans le cadre du projet, **un accès direct depuis l'onglet de l'ENT** a été mis en place pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs de l'UL : [ENT > BU > Ressources ISTEX](#).

Par ce biais, les enseignants-chercheurs et les chercheurs de l'UL peuvent accéder aux archives des périodiques scientifiques en "plein texte".

## 2. L'Université de Lorraine s'engage avec l'INIST-CNRS dans un Plan de conservation partagé des périodiques scientifiques correspondant au périmètre ISTEK

La Direction de la Documentation et de l'Édition (DDE) de l'Université de Lorraine est composée de 27 bibliothèques universitaires réparties sur l'ensemble de la Lorraine. **Le taux d'accroissement annuel des collections est de 50 000 ouvrages** (soit 1,4 kms) et de **2000 titres de périodiques vivants** (soit 600 mètres linéaires annuels). **Le taux d'occupation des magasins des bibliothèques est aujourd'hui quasiment au maximum.**

Plusieurs projets, comme le plan « Campus Biologie-Santé » et le projet ARTEM, impactent de manière importante cinq bibliothèques universitaires :

- dans le cadre du plan « Campus biologie-Santé », la Bibliothèque Santé Pharmacie intégrera les locaux de la Bibliothèque Santé-Médecine. La Bibliothèque Santé-Médecine sera également réaménagée. De nouveaux espaces pour favoriser la vie étudiante et l'apprentissage verront le jour. Une surface de 473 m<sup>2</sup> servant actuellement de magasins aux périodiques et ouvrages sera transformée en salle de travail. Ce projet est synonyme de la perte de 3 kms de magasin de la bibliothèque Santé-Pharmacie, et de 1 km à la Bibliothèque Santé-Médecine
- le projet ARTEM (réunion des bibliothèques de l'École des Mines, l'École Nationale des Beaux-Arts et Design et une partie des collections de la bibliothèque de Gestion) a également conduit à la perte des magasins situés sur le site Blandan.

En mars 2015, la DDE a donc mis en place un groupe de travail pour élaborer un plan de conservation partagée des périodiques, selon différents scénarii concernant les périodiques que nous possédons sous forme papier et négociés dans le cadre de l'achat de licences nationales.

**Le scénario retenu est celui d'un partenariat avec l'INIST.**

Cette solution remplit 2 objectifs :

- gagner de la place en magasins en supprimant les têtes de collection achetées dans le cadre d'ISTEK;
- faire conserver par l'INIST les collections papier correspondant aux titres ISTEK ; une convention de partenariat est prévue, qui garantit aux membres de l'Université de Lorraine :
  - . l'ouverture sur rendez-vous et gratuite du Kiosque (service de renseignement et de mise à disposition des ressources INIST)
  - . la mise en place de réciprocité quant aux échanges de photocopies via la navette UL desservant l'INIST 3 fois par semaine.
  - . l'engagement de la part de l'INIST de la conservation des collections papier négociées dans le cadre d'ISTEK.

Concrètement, l'Université de Lorraine va donc retirer de ses collections une série de périodiques papier (pour une période de publication donnée ; voir liste en annexe), et une partie de ces exemplaires papier va être conservée par l'INIST. Un travail de vérification titre à titre de la qualité de numérisation a été fait par les équipes de la DDE. Ne sont proposés à conservation par l'INIST que les titres dont la numérisation est de qualité égale aux originaux en papier.

### Mise en œuvre du projet et partenariat avec l'INIST

- réponse de l'INIST sur la partie des périodiques de la liste qu'il envisage de conserver sous forme papier : mai 2016
- signature de la convention UL/INIST par le Président de l'Université de Lorraine : mai-juin 2016
- fourniture par l'Université de Lorraine des fascicules à l'INIST : mai-août 2016
- suppression des fascicules de l'inventaire de l'Université de Lorraine : mai-août 2016 (urgence du traitement des collections Santé pour le début des travaux du plan Campus)

## 3. Textes de référence et calendrier administratif/institutionnel

Textes de référence : *Code de l'éducation* (notamment le 4° de son article D714-29) ; *Code de la propriété intellectuelle* (notamment articles L121-1, L123-1 et L132-1); axes de travail de la politique documentaire débattus à l'occasion du conseil d'administration UL du 03/11/2015.

Avis du Conseil Scientifique du 26/04 sur le principe du plan de conservation partagé : **unanimité - 25 POUR**

Avis du Conseil de la Formation du 26/04 sur le principe du plan de conservation partagé : **unanimité - 28 POUR**

Délibération du Conseil d'administration du 03/05 sur le principe du plan de conservation partagé et le retrait de l'inventaire des collections de périodiques figurant dans la liste

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le plan de conservation partagé (Université de Lorraine - INIST) et le retrait de l'inventaire de collections de périodiques scientifiques dans le périmètre "ISTEX".

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
<i>Présents</i>	12
<i>Représentés</i>	7
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 6 mai 2016



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le

**Délibération CA 2016/05/03 – 20****MOTION en SOUTIEN aux UNIVERSITAIRES TURCS**

« Depuis plusieurs mois, nos collègues universitaires – citoyens de Turquie, Turcs de l'étranger ou étrangers enseignant dans des universités turques – subissent des sanctions ou des menaces de sanctions de la part du gouvernement turc, pour le simple fait d'avoir signé une pétition.

Certains collègues ont été licenciés, d'autres se sont vu retirer leurs bourses ou se retrouvent entravés dans leurs fonctions universitaires (retrait d'appel d'offres, élimination de jurys...).

Dans cette pétition, « Nous ne serons pas complices de ce crime », nos collègues dénonçaient les crimes commis par l'État turc dans les provinces kurdes. Ils exigeaient que cette violation grave du droit international et des lois turques, cesse. Ils se sont ainsi retrouvés lourdement sanctionnés pour s'être opposés à la politique de leur gouvernement.

De telles atteintes à la liberté de pensée et d'expression, qui se traduisent par une remise en cause de la liberté de rechercher et d'enseignement, nous concernent tous. Nous alertons l'État français et l'Union européenne sur la gravité de la situation et leur demandons de condamner un tel déni de démocratie, plutôt que de le taire en contrepartie de l'externalisation du contrôle des migrations.

L'Université de Lorraine exprime sa solidarité à l'égard des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants menacés. Il / Elle s'engage à promouvoir un soutien concret (invitation, affiliation etc...) aux personnes concernées et appelle la communauté universitaire à se positionner de façon similaire.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la motion en soutien aux universitaires turcs.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
Présents	12
Représentés	7
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 6 mai 2016

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **10 mai 2016**